





Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet: Budget ville - exercice 2021 - approbation de la décision modificative n°1

Séance du 24 juin 2021 Convocation du 18 juin 2021 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-huit juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents:

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés:

M. Philippe Tastes par M. Philippe Laurent, Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet, Mme Christiane Gautier par M. Jean-Christophe Dessanges

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2021

OBJET: Budget ville - exercice 2021 - approbation de la décision modificative n°1

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatif aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2021 adopté le 25 mars 2021,

Vu le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2020 adoptés le 24 juin 2021,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby ; 1 abstention : M. Philippe Szynkowski)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2021 :

	BP 2021	DM 1	Total budget 2021
Recettes de fonctionnement	44 967 000 €	- 124 600 €	44 842 400 €
Dépenses de fonctionnement	44 967 000 €	- 124 600 €	44 842 400 €
Recettes d'investissement	30 776 000 €	275 600 €	31 051 600 €
Dépenses d'investissement	30 776 000 €	275 600 €	31 051 600 €

ADOPTE la décision modificative n°1 au budget de la ville, exercice 2021, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire